Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Mme AMIEL Myriam Infirmière hygiéniste Signature 03/01/17 Date M. LIPIN Vincent, Ingénieur Signature Date 28/12/16	Dr AMBROGI Médecin Hygiéniste Signature Date 03/01/2017 Dr DESBOEUF Présidente de l'ILIN Signature Date 06/01/2017	M. RAKOTOVAO George, Directeur Signature Date 6/1/17 CENTRE HOSPITALIER Directeur Adjoint Services Economiques Logistiques, Qualité et Gestion des Risques B. PERIN 81502 LAVAUR CEDEX

SOMMAIRE

1- Objet
2- Domaine d'application et responsabilités
3- Documents de référence
4- Définitions
5- Fréquence
6- Conduite à tenir
7- Evaluation
8- Historique des mises à jour
9- Destinataires

1 – OBJET

Déterminer la marche à suivre pour purger les réseaux d'eau potable.

2 – DOMAINE D'APPLICATION ET RESPONSABILITES

Le cadre de santé du service de soins concerné, ou le responsable du service, ou le responsable du personnel d'entretien des locaux est chargé de faire réaliser le mode opératoire par la catégorie professionnelle de son choix.

3 – DOCUMENTS DE REFERENCE

- Règlement sanitaire
- Circulaire N°98
- Arrêté du 01/02/10
- Arrêté du 30/11/05 modifiant l'arrêté du 23/06/78
- Circulaire DGS n°2005/493 du 28/10/05
- Circulaire DGS/SD7A/SD5C-DHOS/E4 n°2002/243 du 22/04/2002.
- Guide « Gestion du risque lié aux légionelles » du Conseil Supérieur d'Hygiène Public de France
- Novembre 2001

4 – DEFINITIONS

E.C.S.	Eau chaude sanitaire
E.F.	Eau froide
Point d'usage	Tous les points d'eau sauf wc (robinet, lavabo, douche)

5 - FREQUENCE

➢ Tous les points d'eau **SAUF WC** :

➔ **Soutirage eau chaude + eau froide toutes les 48 heures.**



Les réservoirs des chasses d'eau étant très proches des colonnes ce qui minimise le risque de contamination et, par souci d'économie d'eau **ne pas effectuer les soutirages des WC.**

Le cadre de santé du service de soins concerné, ou le responsable du service, ou le responsable du personnel d'entretien des locaux est chargé de faire réaliser le mode opératoire par la catégorie professionnelle de son choix

- Service fermé pour travaux et secteur désaffecté: soutirage et traçabilité réalisés par le service technique toutes les 48 heures (*Dans la mesure du possible, il faut exclure cette portion du reste du réseau d'eau).*

6 – CONDUITE A TENIR

TOUS SECTEURS

➔ Faire couler l'eau chaude et l'eau froide des robinets de tous les points d'eau pendant 30 secondes (douches, lavabos, évier…).

➔ Consigner cette manœuvre sur la fiche FP2b jointe en Annexe

- Le Cadre de Santé ou le responsable de l'équipe d'entretien des locaux doit impérativement veiller à la transmission **mensuelle** des fiches de consigne complétées aux Services Techniques qui les archivent dans le carnet sanitaire.

- Les services techniques ont à charge de recenser l'ensemble des soutirages de l'établissement et d'intégrer ces fiches aux carnets sanitaires correspondants afin de respecter la réglementation en vigueur.

- Les services techniques procèderont à une relance écrite (par mail) auprès des cadres et cadres supérieurs concernés lorsqu'il sera constaté un dysfonctionnement ou manquement dans la procédure.

7 – EVALUATION

Evaluation par analyse annuelle. Cette évaluation aura pour but également de vérifier s'il y a des augmentations significatives de cas de prolifération. Dans ce cas, le protocole sera modifié.

8 – ANNEXES

Service concerné :					
Priorité	**Compétence**	**Fréquence**	**Version**	**SOUTIRAGE**	**FP 2b**
1	Interne ou Externe (Service de soins ou entreprise responsable de l'entretien des locaux)	48 H	1	**SYSTEMATIQUE TOUS LES 2 JOURS**	

Date	**Intervenant**	**Signature**	**Lieu d'intervention : Tous les points d'eau (sauf wc pour bâtiments UPC - MATERNITE/SSR - USLD - EHPAD)**

9 - HISTORIQUE DES MISES A JOUR

Edition	Date d'édition /application	Objet de la mise à jour
1	18/10/2016	- Création

10 – DESTINATAIRES

N° exemplaire	« Services » destinataires	Fonction destinataire du document
1	Direction de l'établissement	Secrétariat de direction
2	Direction Assurance Qualité et GDR	Responsable AQ GDR
3	Services techniques	Ingénieur
4	Equipe Opérationnelle d'Hygiène	Médecin hygiéniste
5	Direction de l'Information Médicale	Chef de service
6	Direction des Soins Infirmiers	Directeur
7	Cadre pôle MCO	Cadre Supérieur de santé
8	Cadre pôle personnes âgées	Cadre Supérieur de santé
9	Kinésithérapie	Cadre de santé
10	Soins de Suite et de Réadaptation	Cadre de santé
11	Gynécologie - Obstétrique	Sage-femme cadre de santé
12	MAPAD	Cadre de santé
13	USLD	Cadre de santé
14	UPC	Cadre de santé
15	Service intérieur Guiraud	Cadre Supérieur de santé